

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AC408

présenté par

Mme Kuster, M. Gaultier, Mme Anthoine, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, M. Bony, M. Cattin,
Mme Corneloup, M. Kamardine, M. Leclerc, Mme Louwagie, Mme Meunier, M. Reiss,
M. Sermier, M. Straumann, Mme Trastour-Isnart, M. Vatin, M. Viala et M. Hetzel

ARTICLE 8

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Le parrainage d'un programme des services de communication audiovisuelle n'exclut pas le parrainage du placement de produit. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit de permettre aux parrains d'une émission ou d'un programme audiovisuel de pouvoir également procéder au placement de produit, dans un souci de cohérence et de logique.

En explicitant cette possibilité, le législateur permettrait d'éviter que certains annonceurs publicitaires ne renoncent à parrainer une émission parce que risquant d'être exclu du placement de produit.

Tel est le sens de cet amendement.